

Koerich, le 24 novembre 2021

Dossier suivi par :  
Steve Rodesch, tél. : 288 355 220  
E-mail : [steve.rodesch@koerich.lu](mailto:steve.rodesch@koerich.lu)  
Réf. : StR. 290/2021

## ENQUETE DE COMMODO ET INCOMMODO

### AVIS

Vu l'article 16, alinéa 5 de la modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés ;

Vu l'arrêté n° 1/2021/0403/152 du 18 novembre 2021 du Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie sociale et solidaire autorisant la SARL JOHANNIS & CIE la modification des installations de la station-service à Windhof, rue des Trois Cantons à Windhof, arrêté lequel sera porté à la connaissance du public à partir du 25 novembre 2021.

Conformément à l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours contre la décision intervenue est ouvert devant le Tribunal administratif, qui statuera comme juge de fond.

**Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de quarante jours prenant cours à la date de la présente publication.**

Le Bourgmestre,



Jean WIRION



Le Secrétaire,



Patrick LECOQ